

A & J EVENTS
Sarl au Capital Social de 200 euros
Siège Social : 1, allée du Parc, 94250 Gentilly
Siren : 918240771 RCS Créteil

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze mai à dix-neuf heures, les associé(e)s se sont réunis au 1, allée du Parc, 94250 Gentilly, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par M. EL MOKHTARI Ayad, gérant.

Sont présents :

- M. El Mokhtari Ayad, propriétaire de 100 parts sociales,
- M. KASSE Badjiri Junior, propriétaire de 100 parts sociales,

Soit au total 200 parts sociales sur les 200 parts composant le Capital Social.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des projets de résolutions,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 Mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé la date de la présente assemblée.

L'assemblée sur la demande de la gérance lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le président donne lecture du rapport de gestion de la gérance et ouvre la discussion.

Comme personne ne demande la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée constate que cet exercice n'a connu aucune activité en relation avec son objet social.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale constate que l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un résultat nul.

L'assemblée générale décide d'aucune affectation au vu du résultat nul de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au gérant à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce qui s'est dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.

Fait à Gentilly, le 14 mai 2026

Le gérant,

Ayad El Mokhtari

Les associés,

Ayad El Mokhtari

Badjiri Kasse

Désignation de l'entreprise		sarl A & J EVENTS										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		1 allée du Parc, 94250 Gentilly											
SIRET		9 1 8 2 4 0 7 7 1 0 0 0 1 7											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le				31 12 2025	
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012							
			Autres *	014		016							
	Immobilitisations corporelles *			028	0	030	0		0				
	Immobilitisations financières * (1)			040		042							
	Total I (5)			044	0	048	0		0				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066							
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	0	070	0		0				
			Autres * (3)	072		074							
	Charges constatées d'avance *			092		094							
	Valeurs mobilières de placement			080		082							
	Disponibilités			084	0	086	0		0				
	Total II			096	0	098	0		0				
Total général (I + II)			110	0	112	0		0					
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120		200			
	Écarts de réévaluation							124					
	Réserve légale							126					
	Réserves réglementées *							130					
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *				131		)	132			
	Report à nouveau							134		- 500			
	Résultat de l'exercice							136					
	Subventions d'investissement							137					
	Provisions réglementées							140					
	Total I							142		- 300			
Provisions pour risques et charges							Total II	154		0			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169		)	172				
	Comptes courants d'associés							173		300			
	Autres dettes							175					
Produits constatés d'avance							174						
Total III							176		300				
Total général (I + II + III)							180		0				
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		sarl A & J EVENTS		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		31 112 2025	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215	214	
			Services *	intracommunautaires	217	218	0
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	0	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		252		
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254		
	Dotations aux dépréciations				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	0
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	0	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	0	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987	342	
				JEI (44 sexies A)	989		
		ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
		Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)	181		
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
		BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
		Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		sarl A & J EVENTS		Néant ☒								
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490		492		494		496						
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL		570		572		574		576						
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5				
		6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values						
								Court terme*	Long terme					
	①	②		③		④		⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
Total	578		580		582		584		586		588			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583		595			
TOTAL								596		585		597		599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise sarl A & J EVENTS				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises				
Fonds commercial		681	683					
Autres Immobilisations Incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains		710	715	2				
Constructions		720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5				
Matériel de transport		750	755	6				
Autres immobilisations corporelles		760	765	7				
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	500				
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)			Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés			983					
Déficits reportables			984	500				
Déficits de l'exercice			860	0				
Total des déficits restant à reporter			870	500				
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Montant de la TVA collectée								374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS								
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								691
Revenu brut social (si le montant est négatif)			692					
Revenu brut social (si le montant est positif)								693

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		sarl A & J EVENTS		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						376	
Dont apprentis						657	
Dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
TOTAL 1						106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial						113	
Variation positive des stocks						111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats						121	
Variation négative des stocks						145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						152	
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée						(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
						137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF						117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						026	
Période de référence	024		/		/		
Date de cessation			/		/		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

N° de dépôt



(1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5 SIREN 9 1 8 2 4 0 7 7 1
Dénomination de l'entreprise sarl A & J EVENTS
Adresse (voie) 1 allée du Parc
Code postal 9 4 2 5 0 Ville Gentilly

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	200

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille EL MOKHTARI Prénom(s) Ayad Amine
Nom d'usage % de détention 50 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 14/04/1999 N° Département 59 Commune Croix Pays France
Adresse : N° 1 Voie allée du Parc
Code postal 94250 Commune Gentilly Pays France

Tire (2) M Nom de famille KASSE Prénom(s) Badjiri Junior
Nom d'usage % de détention 50 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 07/11/2000 N° Département 94 Commune Gentilly Pays France
Adresse : N° 9 Voie allée des Tanneurs
Code postal 94250 Commune Gentilly Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5 SIREN 9 1 8 2 4 0 7 7 1
Dénomination de l'entreprise sarl A & J EVENTS
Adresse (voie) 1 allée du Parc
Code postal 9 4 2 5 0 Ville Gentilly

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A & J EVENTS
Sarl au Capital Social de 200 euros
Siège Social : 1 allée du Parc, 94250 Gentilly
Siren : 918240771 RCS Créteil

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R.223-18 du code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social dans les délais prescrits par le même article.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE :

Aucune activité en relation avec l'objet de la société n'a été réalisée durant cet exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

La société ne prévoit pas de poursuivre son activité durant le prochain exercice.

CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Aucune convention relevant de l'article L.223-19 du code de commerce n'a été portée à la connaissance de la gérance.

CONCLUSION :

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance, pour l'exercice de référence.

Fait à Gentilly, le 13 mai 2026

Le gérant,

Ayad El Mokhtari